

LE **Jacobin**

Septembre 2020 | Vol. 18 N° 09



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

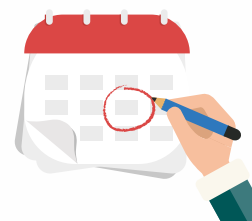
Bonne
rentrée
scolaire!

Rappel

Détails des prochaines collectes des encombrants et des résidus domestiques dangereux (RDD) en page 11.

Rentrée scolaire

Appel à la vigilance des automobilistes et des piétons. Plus d'information en page 3.



CONTACT

SOMMAIRE



Mairie

16, rue Maréchal
 Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
 Téléphone : 450 839-3671
 Télécopieur : 450 839-2387
 info@st-jacques.org
 www.st-jacques.org

Horaire*

Lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30,
 vendredi de 8 h à 12 h.
 * Fermée entre 12 h et 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
 bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
 Téléphone : 1 800 567-9372
 Pendant les heures de bureau, en cas de
 panne d'électricité seulement.
 Téléphone : 450 839-7697.

Conseil municipal

Prochaines séances
 Lundi 14 septembre
 Lundi 5 octobre

Toute demande au conseil doit être
 transmise à la direction générale au
 moins deux semaines à l'avance pour
 être inscrite à l'ordre du jour.

Coronavirus (COVID-19)

Si la COVID-19 vous inquiète ou si
 vous présentez des symptômes
 comme de la toux ou de la fièvre,
 vous pouvez contacter, sans frais,
 le 1 877 644-4545.

Le conseil municipal	
• Mot de la mairesse	3
• Rentrée scolaire et sécurité piétonnière	3
• Avis publics	4
Sécurité civile	
• Capsule de prévention : le ramonage	5
• Semaine de la prévention incendie	6
Loisir	
• Activités mixtes au gymnase	7
• Taekwondo	7
• Cinéma en plein-air	7
• Cours en groupes avec Sinda Bennaceur	8
• Entraînement extérieur avec Vanessa Henri	8
• Atelier de dessin au crayon à la mine	9
• Des nouvelles de la SHÉNA	9
• Retour bain-libre automne 2020	9
Bibliothèque	
• Heure du conte de septembre	10
• Nouveautés du mois	10
Information	
• Collectes RDD de la MRC Montcalm	11
• Rejets à l'égout sanitaire	11
• Rappel collecte des encombrants	11
Qu'est-ce qu'un encombrant?	
• Liste à conserver	12



Horaire

Lundi et mardi de 13 h à 18 h,
 jeudi de 13 h à 20 h
 et le samedi de 9 h à 12 h.
Merci de respecter les mesures en vigueur.
 Téléphone : 450 831-2296.

Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Impression	BBM-Imprimerie Lanctôt
Papier	Rolland Enviro 100% recyclé
Distribution	Postes Canada
Parution	Le Jacobin est publié 12 fois l'an.
Tirage	2000 exemplaires.
ISSN :	1708-2994
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Dépôt légal	Bibliothèque et Archives Canada

Mot de la mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le mois de septembre arrive et il se conjugue avec rentrée scolaire. Nos jeunes étudiants de tous âges sillonneront les rues et les trottoirs dès le début du mois. Je vous demande donc de redoubler de vigilance lors de vos déplacements. La sécurité passe d'abord par nos propres gestes; les enfants reproduisent les comportements des adultes.

Soyons un bon exemple de sécurité piétonnière!

En surveillant toujours la circulation et en s'assurant que les conducteurs s'arrêtent à temps et qu'ils respectent la priorité des piétons. En établissant un contact visuel avec le conducteur avant de traverser. Aux intersections, en s'arrêtant sur le trottoir avant de s'engager. Enfin, en tout temps, en évitant de traverser entre 2 véhicules stationnés.

Je compte sur vous pour mettre en pratique ces petits gestes qui aideront piétons et conducteurs à vivre une bonne rentrée et à partager la route adéquatement.

Josyane Forest
Mairesse de Saint-Jacques

Rappel des règles piétonnières de la sécurité routière

Le conducteur d'un véhicule **doit céder le passage aux piétons engagés dans un passage piétonnier** qui est situé à une intersection et **qui n'est pas réglementé par des feux de circulation.**

Avant de s'engager dans un passage pour piétons, qui n'est pas situé à une intersection contrôlée par des feux de circulation, **le piéton doit s'assurer qu'il peut traverser sans risque.**



Les brigadiers scolaires : au service de la sécurité routière

Lorsqu'un brigadier fait traverser les enfants en brandissant un panneau d'arrêt, **les conducteurs ont l'obligation de respecter le signal et de s'arrêter.** Un conducteur qui enfreint l'article 311 du Code de la sécurité routière est passible d'une amende de 148 \$ et de 3 points d'inaptitudes.

Soyez prudents !

Bonne rentrée scolaire à tous!



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

QUE le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance spéciale du 17 août 2020, a adopté les règlement suivant :

004-2020 - Règlement d'Emprunt pour pourvoir à la mise aux normes et rénovation de la station de traitement des eaux usées, autorisant un emprunt n'excédant pas 4 389 513 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

005-2020 - Règlement décrétant un emprunt pour pourvoir au prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges, autorisant un emprunt n'excédant pas 1 874 525 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

**Pour lesquels une tenue de registre a eu lieu le lundi 24 août dernier.*

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme de Saint-Jacques, à sa séance ordinaire du 11 août 2020, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme.

La demande porte sur le lot numéro 3 259 136 situé sur le chemin Mireault, dans la zone A-110. En effet, le propriétaire souhaite construire un garage privé avec une superficie totale de 139.40 mètres carrés.

Plus spécifiquement, la demande consiste à permettre que la superficie totale du garage détaché soit de 139.40 mètres carrés au lieu d'avoir une superficie totale de 112 mètres carrés, tel qu'exigé à l'article 6.2.3.1.4 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Le conseil rendra sa décision à la séance du 14 septembre 2020 à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques; le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 26^E JOUR D'AOÛT 2020.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Le ramonage

Près de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.



Pourquoi ramoner?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies ainsi qu'à :

- Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs.
- Éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée.
- Optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et permettre une économie de combustible.
- Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Un bon ramonage

Afin de procéder à un ramonage efficace, le professionnel intervient autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Il effectuera, entre autres, les tâches suivantes :

- Brosser vigoureusement la cheminée avec une brosse de grandeur adéquate;
- Vérifier l'état du système de chauffage en entier, nettoyer chacune de ses composantes, procéder à l'ajustement des pièces et vous faire part de tout bris ou anomalie;
- Vérifier les distances de dégagement autour de l'appareil ainsi que son installation générale;
- Méfiez-vous d'un ramonage partiel se limitant au passage d'une brosse dans le conduit de la cheminée. Des interventions à l'intérieur du bâtiment doivent aussi être effectuées par un ramoneur et les résidus du ramonage doivent être retirés par celui-ci.

Dénicher un ramoneur compétent

Le registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec peut être consulté afin de trouver ou de vérifier certaines informations sur un entrepreneur. Vous pouvez également vous informer auprès des différentes associations de l'industrie du chauffage.

Un ramoneur professionnel devrait détenir les connaissances et l'expertise pour déceler des problèmes liés aux installations. Il devrait être en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation et à l'entretien propres à chaque appareil; en plus de posséder l'équipement, les outils et les vêtements de protection nécessaires pour effectuer un ramonage efficace en toute sécurité.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

Hockeyball mixte

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Qui : enfants de 6 à 12 ans.

Session : 14 ou 17 septembre au
29 octobre ou 2 novembre (7 semaines).
**Lundi 12 octobre congé.*

Groupe 1 : les lundis de 18 h à 19 h.

Groupe 2 : les jeudis de 18 h à 19 h.

Coût : 14 \$ / participant / session
17,50 \$ / non-résident.

Lieu : gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : lunettes de protection. * Il est
recommandé de porter gants, protège-tibias et casque
avec visière ou un couvre-visage.

Matériel inclus : il est recommandé d'utiliser votre
bâton s'il est muni d'une palette de plastique.

Badminton mixte

RÉSERVATION DE TERRAIN OBLIGATOIRE

Qui : pour tous.

Session : 15 ou 16 septembre au
27 ou au 28 octobre (7 semaines)

Groupe 1 : les mardis de 18 h à 19 h.

Groupe 2 : les mercredis - réserver votre heure de jeu
entre 18 h et 22 h.

Coût : 16,10 \$ / participant / session
17,50 \$ / non-résident. Taxes incluses

Lieu : gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : Raquette et volant.

Volleyball mixte

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Qui : pour tous.

Session : 15 septembre au 27 octobre 2020 (7 sem.).

Quand : les mardis de 19 h 15 à 21 h 15.

Coût : 16,10 \$ / participant / session
20,13 \$/non-résident. Taxes incluses

Lieu : gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue du Collège).

Matériel requis : ballon de Volleyball.

Information et inscription : Vincent Grenier,
technicien en loisirs, au 450 839-3671, poste
7670, ou à loisir@st-jacques.org

J.S. Taekwondo Cours de Taekwondo avec Maître Jacques Sourdif, entraîneur depuis 1980.

Qui : 4 ans et plus, ados et adultes.

Session : 5 septembre au 17 octobre (7 semaines).
Les samedis de 9 h à 10 h 30 ou de 9 h à 12 h.

Matériel requis : Dobuck J.S. Taekwondo (uniforme) en vente sur place (coût selon modèle).

Lieu : gymnase de l'École Saint-Louis-de-France (4, rue du Collège).

Coût : 80 \$ pour les samedis de 9 h à 10 h 30 (7 samedis de 1½ heure de cours chacun).
120 \$ pour les samedis de 9 h à 12 h (7 samedis de 3 heures de cours chacun).

Information et inscription : Chantal Fillion au 450 752-2629 ou à jstaekwondo@videotron.ca

Des frais
d'affiliation
s'appliquent une
fois / an (membre).



MES VOYAGES DE CHIEN

Cinéma en plein-air

Vendredi 11 septembre à 19 h
au parc Aimé-Piette

Apporter vos chaises et / ou couvertures ainsi
que vos collations et boissons non alcoolisées !
Aucun kiosque de vente sur place.

*Respect des mesures d'hygiène : distanciation
sociale et lavage des mains.*

Cours de groupe du 7 septembre au 18 décembre 2020

La reprise des cours en groupe dans le respect des mesures d'hygiène en vigueur : distanciation sociale, port du couvre-visage, nombre de places disponibles temporairement réduit et format de cours a été modifié.

À l'exception des tapis de yoga, le matériel nécessaire est fourni. Si vous présentez des symptômes reliés à la COVID-19 ou que vous avez été en contact avec une personne atteinte du virus, veuillez demeurer à la maison.

Zumba Gold : « Zumba 55 » (45 min.)



Lundi - 19 h 30 ou /
jeudi - 15 h 30 ou /
jeudi - 19 h 30. Cours s'adressant aux débutants voulant reprendre une activité physique en s'amusant !

Metafit : HIIT (30 min.)



Lundi - 17 h 45. Association des exercices traditionnels avec les techniques d'entraînement du HIIT pour mettre le feu au métabolisme !

Zumba Fitness (45 min.)



Lundi - 18 h 30 ou /
mardi - 19 h 30 ou /
jeudi - 18 h 30. Entraînement cardio-vasculaire complet à la fois ludique et motivante.

MetaPWR : (30 min.)



Mardi - 17 h 30. Entraînement en circuit qui combine la force, la pilométrie et des exercices balistiques avec récupération incomplète. **Intermédiaire à avancé.**

Extensa Fitness: (60 min.)



Jeudi - 16 h 30. Cours de flexibilité permettant d'améliorer la forme physique, de réduire les raideurs et la douleur et de renverser les effets d'un mode de vie sédentaire.

Nouveau Upper Body (30 min)



Jeudi - 17 h 45. Cours dédié au renforcement des muscles du haut du corps (les bras, les épaules, le dos, les lombaires et les abdominaux).

Mise en forme 50+ (30 min.)



Jeudi - 10 h. Cours permet de vous défouler et de dépasser vos limites. Cette formule X-PRESS (30 min.) pour tous est RAPIDE et EFFICACE.

Nouveau Abdos fesses + (30 min.)



Mardi - 18 h 45. Cours favorisant le développement de la force et l'endurance musculaire.



Informez-vous sur les classes virtuelles de Zumba et d'Extensa Fitness les vendredis, respectivement à 10 h et 11 h, via Zoom.

Inscription et information : Sinda Bennaceur au 450 839-1191

Coût : 150 \$ pour 15 semaines chaque cours.

Lieu : Maison du Folklore située 66, rue Sainte Anne.

S'il y a une deuxième vague, la session se poursuivra sur le WEB. Aucun remboursement.

Entraînement extérieur « Cardio-Muscul'air » avec Vanessa Henri, kinésiologue

De la semaine du 7 septembre à la semaine du 26 octobre 2020 (8 semaines)

Entraînement effectué à l'extérieur visant le renforcement musculaire ainsi que l'amélioration de la capacité cardiovasculaire. Grâce à divers exercices réalisés en intervalle, il permet de cibler différents groupes musculaires. Des alternatives aux exercices sont proposées afin que tout le monde y trouve son compte, peu importe la condition physique. Cet entraînement dynamique et rythmé saura vous plaire!

Information et inscription au 514 776-7441 ou à l'adresse vhenri.kinesiologue@hotmail.com

Lieu : parc Aimé-Piette situé au 81, rue Venne.

Public cible : 14 ans et plus.

Intensité : Modérée à élevée (possibilité d'adapter l'intensité à sa propre condition physique).

Coût : 65 \$ / session de 8 cours

Quand : les mardis de 18 h à 18 h 45, les jeudis de 18 h à 18 h 45 ou les samedis de 9 h à 9 h 45.

**Un minimum de 6 participants par groupe doit être atteint pour que le cours ait lieu.*

**Puisque l'entraînement se déroule à l'extérieur, des vêtements adaptés à la température sont requis. En cas de pluie abondante, le cours sera repris.*

Matériel requis : Bouteille d'eau, serviette et tapis d'entraînement.

Ateliers de dessin aux crayons à la mine

Ces ateliers s'adressent aux adultes qui désirent apprendre les techniques de dessins aux crayons à la mine pour créer des œuvres réalistes. Vous découvrirez le matériel de base, puis vous vous familiariserez avec les premières techniques du dessin au moyen d'exercices simples. Vous apprendrez les lignes, les courbes, les formes, les nuances de gris, le dégradé, l'estompage, le gommage, l'ombre et la lumière, la superposition de couches et la mise aux carreaux. Vous pourrez développer votre sens de l'observation et apprendre à dessiner de multiples sujets tels que portraits, animaux, fleurs, paysages et autres. Vous aurez un souvenir durable d'une personne que vous chérissez ou de votre animal de compagnie préféré, tel qu'un chien, un chat, un cheval, un oiseau. C'est un cadeau original et unique que vous pouvez offrir à vous-même ou aux autres.

Session : durée de 10 semaines, du 22 septembre au 24 novembre (groupe de 4 à 7 participants).

Horaire : les mardis de 13 h 30 à 15 h 30

Lieu : Maison du folklore située au 60, rue Sainte-Anne.

Coût : 200 \$ / participant / session

Matériel requis : prévoir l'achat de matériel, les détails seront donnés lors de l'inscription.

Prenez note que, s'il y a une deuxième vague, la session sera annulée et les participants seront remboursés pour les ateliers non suivis.

Il y aura une distance de 2 mètres entre chaque participants et les chevalets seront désinfectés avant chaque atelier.

Information et inscription auprès de M. Daniel Lamarre au 450 839-7158 (domicile) ou au 514 922-2968 (cellulaire) ou à Dani.lamarre5@gmail.com

SHENA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE



Veillez prendre note que nous avons décidé de suspendre toutes nos activités jusqu'à la fin de l'année 2020 en raison de la COVID-19 et de tout ce que cela implique pour tenir des conférences. Notre prochaine rencontre se fera donc en 2021.

Surveillez les pépinières et les centres jardins de notre région, car les bulbes à floraison printanière vont bientôt arriver. C'est cet automne que l'on prépare notre terrain pour un beau printemps fleuri en 2021.

Nous avons eu tout l'été pour jardiner et on nous prévoit un bel automne, n'est-ce pas merveilleux!

Bon jardinage!

Jeanne d'Arc Patenaude, présidente de la SHÉNA

Piscine du Collège Esther-Blondin
Bain libre et couloir de nage

Le 1^{er} samedi
du mois

du 3 oct.
au 5 déc.

de 13 h 30
à 15 h 30

Exclusif aux résidents de Saint-Jacques, Saint-Alexis, Sainte-Marie-Salomé et Saint-Liguori. Preuve de résidence exigée. Casque de bain obligatoire. Information : 450 839-3671 poste 7670.



Heure du conte

Mme Chose en raconte des belles... de mer et mer !

Baleines gigantesques, petits et grands pêcheurs ou légende inuit, Mme Chose vous emmène loin, loin, loin sur la grande bleue. Partons... La mer est belle!

Pour les enfants de 4 à 7 ans.
Venez en pyjama!

Mercredi 23 septembre à 18 h 30, à la
Maison du folklore située, au 66, rue
Sainte-Anne à Saint-Jacques.

Places limitées!

Réservez rapidement auprès de la Bibliothèque au 450 831-2296.



Oscar apprend
à méditer
**Madeleine
Arcand**



Clovis, Le plus
bel été de ma
vie
**Caroline Allard
et coll.**



Un bruit dans
les murs
**Julie
Champagne**



C'est moi qui
décide !
Élise Gravel



Le Jour où
Kennedy n'est
pas mort
R.J. Ellory



L'Énigme de la
chambre 622
Joël Dicker



La sentence
John Grisham



Les crépuscules
de la
Yellowstone
Louis Hamelin



Un homme
meilleur
Louise Penny



Jenny Sauro
Marc Séguin



Le bruit de la
soie
Sonia Velton



L'anxiété sans
complexe
**Dr Sophie
Maffolini**



Thelma la
licorne - Le
retour
Aaron Blabey



La blonde de
papa
Valérie Roberts

Dates des collectes accessibles à tous les résidents de la MRC Montcalm de 8 à 16 h

Saint-Calixte
25 juillet
315, rue Lajoie
Garage municipal

Saint-Lin-Laurentides
8 août
217, rue Industrielle
Écocentre

Saint-Liguori
5 septembre
732, rue Jetté
Parc municipal

Sainte-Julienne
12 septembre
2456, route 125
Garage municipal

Saint-Roch-de-L'Achigan
19 septembre
1051, rue Principale
Garage municipal

Saint-Esprit
26 septembre
21, rue Principale
Garage municipal



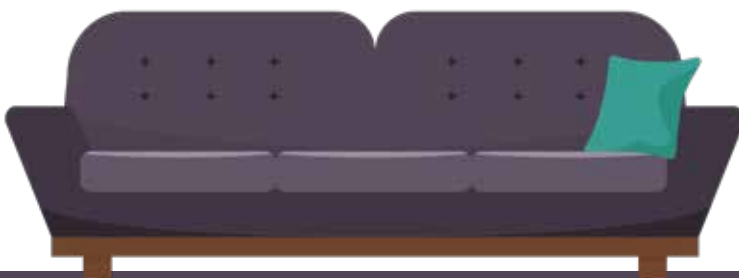
Sainte-Marie-Salomé
3 octobre
690, rue Saint-Jean
Garage municipal

Sensibilisation sur les rejets à l'égout sanitaire

Depuis quelque temps, la Municipalité de Saint-Jacques retrouve des objets inhabituels jetés dans les toilettes. Les pompes servant au transport des eaux usées bloquent et tombent en panne. Bien que la Municipalité mette tout en œuvre pour éviter de tels problèmes, nous vous rappelons que les égouts ne sont pas des poubelles et que seul le papier hygiénique est conçu pour se décomposer efficacement dans la toilette. Voici la liste des articles à ne pas jeter dans les égouts :

- Litière pour chat
- Excréments de chat
- Cheveux
- Les préservatifs
- Eau de javel
- Mégots de cigarettes
- Couches et serviettes hygiéniques
- Chewing gums
- Coton tiges
- Huile de friture
- Médicaments périmés
- Lingettes humides
- Lentilles de contact
- Fil dentaire
- Tissu
- Tampons à récurer

Vendredi le 4 septembre Collecte des objets encombrants.



La collecte des objets encombrants

QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT? Toute matière admissible à un autre type de collecte (matières recyclables, organiques ou résidus verts) **ne doit pas** se retrouver dans la collecte des objets encombrants.

La collecte des encombrants permet aux citoyens de se débarrasser de leurs déchets trop volumineux pour être déposés dans les bacs roulants à déchets.

Dans tous les cas où des items ont un potentiel de valorisation, l'Écocentre local doit être priorisé.

MATIÈRES REFUSÉES :

- ✗ Sacs de feuilles et de gazon ;
- ✗ Poubelles et sacs de déchets ;
- ✗ Bacs roulants bleus et bruns ;
- ✗ Déchets déposés en vrac (non ensachés) ou louses au sol ;
- ✗ Pneus et pièces d'auto (incluant les boîtes pour camion pickup) ;
- ✗ Toiles de piscine, bâches ou tapis qui ne sont pas roulés en section de 5 pieds et solidement attachés ;
- ✗ Appareils électroniques de télécommunications (par exemple : télévisions, ordinateurs, imprimantes, système audio et vidéo, etc.) ;
- ✗ Résidus domestiques dangereux (RDD) comme peinture, aérosols, néons, bonbonnes de propane, etc. ;
- ✗ Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) comme des planches de bois, morceaux de 2 X 4, panneaux de contreplaqué (plywood), madriers, poteaux de clôture, patio, lattes de plancher et autre recouvrement de sol, de portes, fenêtres, cloison-sèche (gypse), bardeaux d'asphalte, céramique, vinyle, etc. ;
- ✗ Objets tranchants et/ou pointus – verre, miroir, morceaux de vitre, items avec des clous apparents, etc. ;
- ✗ Boîtes de carton et autres matières recyclables ;
- ✗ Appareils réfrigérants comme les réfrigérateurs, les congélateurs, les refroidisseurs d'eau et les climatiseurs ;
- ✗ Branches, cèdres, troncs et billots de bois, morceaux de béton, roches, terre et tourbe ;
- ✗ Déchets louses ou en vrac déposés dans les baignoires, barils, remorques ou autres ;
- ✗ Item avec un moteur à essence ou contenant de l'huile (exemple : tondeuse).

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Bac roulant noir/gris/vert;
- ✓ Bac roulant noir/gris/vert supplémentaire avec collant autorisé par la Municipalité ;
- ✓ Mobilier (table, chaise, divan, luminaire, lampe sur pied, armoire/bibliothèque, etc.)
- ✓ Appareils ménagers (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, cuisinière) ;
- ✓ Petits appareils et électroménagers (micro-ondes, ventilateurs sur pied, etc.) ;
- ✓ Matelas, lits et sommier (non encombrés de matières refusées) ;
- ✓ Tapis, toile ou bâche attachée ;
- ✓ Meubles et pièces de meuble (exemple : panneaux de bibliothèque, tiroirs, pattes de tables, etc.) ;
- ✓ Toilette, lavabo, meuble-lavabo, vanité, baignoire ;
- ✓ Barbecue (sans la bonbonne) ;
- ✓ Vélo, jouets ou items pour enfants (poussette, balançoire, chaise haute, modules divers, sièges d'auto, etc.) ;
- ✓ Items saisonniers (râteau, pelle, brouette, balai, etc.).

